

L'épouse du coupable

Nous avons publié samedi dernier, à propos de l'affaire Stavisky, quelques réflexions qui ont été retenues dans *La République* par M. Nicolas Lerouge. Et après quelques petites flèches adressées au féminisme, voici ses commentaires et sa conclusion :

Pour les militantes féministes, il s'agit, dans la revendication générale de leurs droits, d'être, même sur ce point spécial, logiques avec leur doctrine. Si la femme n'est plus considérée comme une perpétuelle mineure, évidemment, dans bien des cas, sa responsabilité se modifie...

Pour moi, je n'aborderais pas le problème tout à fait ainsi.

Je me placerais, tout d'abord, sur le plan sentimental.

Or, la femme qui aime *approuve ou excuse l'homme*, quoi qu'il ait fait.

Un père peut condamner. Une femme amante absout. Elle ne se pose même pas le problème de la culpabilité. Elle dirait, comme dans le poème de Maeterlinck :

*Dites-lui que j'ai souti,
De peur qu'il ne pleure...*

Elle trouvera toujours des excuses pour l'homme, et l'enveloppera tout entier, comme d'un zaimph, du voile magique de son amour et de sa foi.

C'est pourquoi l'être le plus taré, le plus vil, trouve souvent à se réfugier dans ce sanctuaire de la foi féminine, comme dans une tour enchantée, où il se trouve soudain revêtu, sinon d'innocence, du moins de pardon.

C'est pourquoi, mélancoliquement, je voudrais conclure :

— Si la femme d'un coupable, parée par lui d'un luxe criminel, *ne l'aime pas vraiment*, elle est complice.

Mais si elle l'aime, s'il n'y a jamais eu de coupable, devant elle, mais un être cher en danger, la complicité se dissout dans l'aveuglement de la passion, et la femme est innocente, ou, du moins, n'est pas complice.

Nous commenterons à notre tour l'opinion de M. Nicolas Lerouge sur la femme du coupable, en le remerciant d'avoir traduit si exactement le point de vue sentimental de l'homme qui s'attendrit devant la généreuse et inconsciente amoureuse. « La complicité de la femme se dissout dans l'aveuglement de la passion », déclare-t-il. La femme qui aime n'est donc pas coupable de complicité, puisqu'elle n'a pas à juger l'homme; « puisqu'elle ne se pose même pas le problème de la culpabilité ».

O, vanité masculine, égoïsme sacré de l'homme qui accepte si aisément le renoncement de la conscience féminine en sa faveur; qui comprend si mal l'âme de la femme, cette âme si souvent plus « virile » et plus désintéressée que la sienne!

Oui, la femme qui aime restera aux côtés de l'homme coupable dans les bons et dans les mauvais jours. Mais si elle est une vraie femme, digne de conserver malgré tout notre respect, elle y demeurera non pas en jouisseuse aveugle ou en pouppée passionnée, mais en compagne consciente qui accepte la complicité par amour, par tendresse, par ce besoin de la femme de protéger l'homme contre les coups du dehors, quels qu'en puissent être pour elle les conséquences et les risques. Et si nous étions juge, Monsieur Nicolas Lerouge, nous accorderions sans aucun doute les circonstances atténuantes à une telle femme; mais moralement, nous ne pourrions vraiment l'absoudre, que si, consciente du mal commis, elle avait répuqué à en jouir et s'engageait à tenter par la suite, dans la mesure de ses forces et de ses moyens, un effort de réparation.

C. Brunschvicg.

1934-20-01

n° 1093.